



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pénurie d'orthophonistes sur le territoire français

Question écrite n° 27392

### Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie d'orthophonistes sur le territoire français. Actuellement, les délais d'attente pour obtenir une prise en charge en structure sont parfois supérieurs à un an, ce qui pousse les patients à se tourner vers les cabinets libéraux, eux-mêmes déjà surchargés. Les structures de santé ne comptent pas assez d'orthophonistes et ne parviennent pas à les attirer. Cela pèse sur la qualité de la prise en charge des patients mais également sur la formation des nouveaux orthophonistes. Afin de lutter contre cette pénurie et de renforcer l'attractivité du métier d'orthophoniste en structure de santé publique, ces derniers demandent une revalorisation de leur salaire, actuellement équivalent à celui d'un bac+3 dans la fonction publique, au niveau bac+5, qui correspond à leur niveau d'étude. Il lui demande ce qu'il pense de cette proposition, et s'il envisage par ailleurs d'augmenter le quota d'étudiants orthophonistes admis en première année, fixé aujourd'hui à 912 places, ce qui permettrait de lutter contre la pénurie d'orthophonistes à laquelle font face les territoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Causse](#)

**Circonscription :** Landes (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27392

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2020](#), page 1846

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)